

DE NOUVEAUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR UN MEILLEUR GESTE DE TRI !

 **DANS LA MÉTROPOLE**

La Métropole Européenne de Lille installe de nouveaux Points d'Apport Volontaire (PAV) dans votre commune pour un meilleur geste de tri.

- Les PAV verts pour les emballages en verre.
- Les PAV jaunes pour les emballages en métal et plastique, les cartons et papiers.
- Les PAV gris pour les ordures ménagères.



**Direction Déchets Ménagers
Métropole Européenne de Lille**

Du lundi au vendredi

de 8 h à 12h et de 13h30 à 17h30

Tél : 0 800 711 771 (service et appel gratuits)

contact-dechets@lillemetropole.fr
lillemetropole.fr



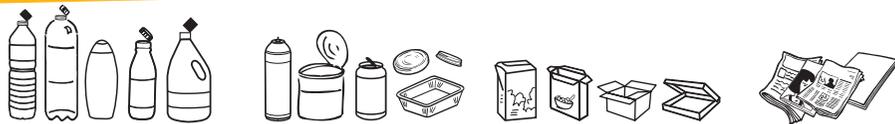
MIEUX TRIER SES DÉCHETS AVEC LA 

CITEO



POUR VOS EMBALLAGES ET PAPIERS

LE POINT D'APPORT VOLONTAIRE JAUNE*



Les emballages en plastique

- Les bouteilles avec ou sans bouchon : bouteilles vides d'eau, de soda, de jus de fruit, d'huile, de lait, etc.
- Les flacons transparents et opaques : flacons vides de gel douche, de liquide vaisselle, de produits ménagers, etc.

Les emballages en métal

- Les aérosols vides : déodorants, laques, mousses à raser, crèmes chantilly, etc.
- Les canettes et boîtes de conserve en acier.
- Les barquettes en aluminium vides.
- Les papiers en aluminium.

Les cartons et les papiers

- Les papiers et cartons gras : boîtes à pizza, etc.
- Les publicités, les cahiers, les magazines, les livres, les papiers.
- Les sachets de pain avec ou sans fenêtre.
- Les cartons de pâtes, de riz, de céréales, briques de soupe, de lait, de crème, etc.

Attention : les papiers déchiquetés et le papier peint sont à déposer dans le PAV gris des ordures ménagères.

INTERDIT



D'autres solutions existent en déchèteries pour le réemploi et le tri de vos déchets.

***Les emballages doivent être vides et en vrac.**

Il n'est pas nécessaire de les laver.

Déposez-les entre 7h et 22h.

Les déchets volumineux et toxiques ne se mettent pas dans les Points d'Apports Volontaires. Des solutions existent dans les déchèteries fixes et mobiles de la MEL.

lillemetropole.fr/dechets

POUR VOS EMBALLAGES EN VERRE

LE POINT D'APPORT VOLONTAIRE VERT*



- Les bouteilles vides sans bouchon : bouteilles d'alcool, de soda, etc.
- Les flacons de parfum et de vernis vides.
- Les bocaux et les pots en verre vides sans couvercle : pots de confiture, de pâtes à tartiner, de cornichons, pots de yaourt en verre, etc.

INTERDIT



D'autres solutions existent en déchèteries pour le réemploi et le tri de vos déchets.

***Les emballages doivent être vides et en vrac. Il n'est pas nécessaire de les laver.
Déposez-les entre 7h et 22h.**

POUR VOS ORDURES MÉNAGÈRES

LE POINT D'APPORT VOLONTAIRE GRIS*



- Sac d'ordures ménagères
- Les objets en plastique hors emballages (cintres, brosses à dents, rasoirs, etc.)
- La vaisselle et verre cassés.
- Les barquettes de beurre, les pots de yaourt (hors pots en verre à déposer dans les PAV verts).
- Les sacs et films plastiques.
- Les couche-culottes et lingettes.
- Les restes alimentaires, etc.

INTERDIT



D'autres solutions existent en déchèteries pour le réemploi et le tri de vos déchets.

***Déposez-les entre 7h et 22h**

Les déchets volumineux et toxiques
ne se mettent pas dans les Points
d'Apport Volontaire.
Des solutions existent dans les déchèteries
fixes et mobiles de la MEL.

lillemetropole.fr/dechets



**Direction Déchets Ménagers
Métropole Européenne de Lille**

Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Tél : 0 800 711 771 (service et appel gratuits)
contact-dechets@lillemetropole.fr
lillemetropole.fr

